



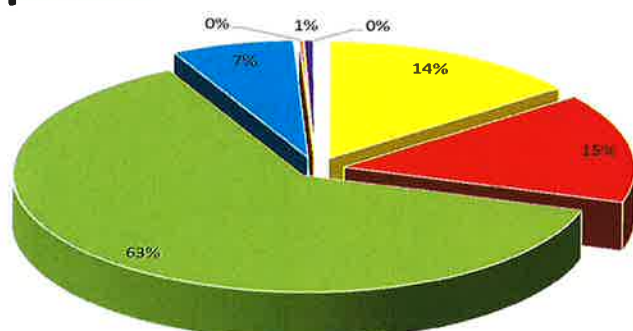
Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 février et a voté à l'unanimité le budget 2020 :

Pas d'augmentation des taux d'impôts locaux

INCHANGÉS DEPUIS 2010

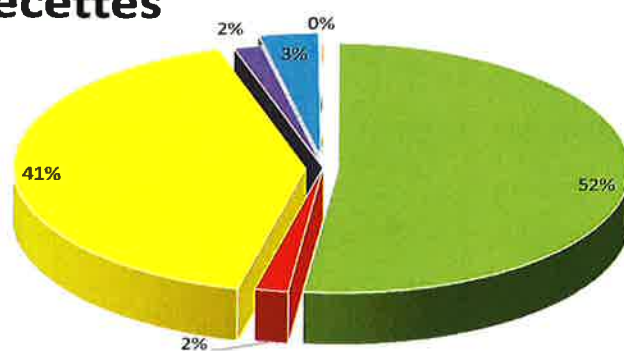
FONCTIONNEMENT : 2 248 901,75 €

Dépenses



- Charges à caractère général : 326 300 €
- Charges de personnel : 338 950 €
- Virement à la section d'investissement : 1 410 951,75 €
- Charges de gestion courante : 152 800 €
- Charges financières : 5 000 €
- Atténuation de produit : 12 000 €
- Amortissements : 2 900 €

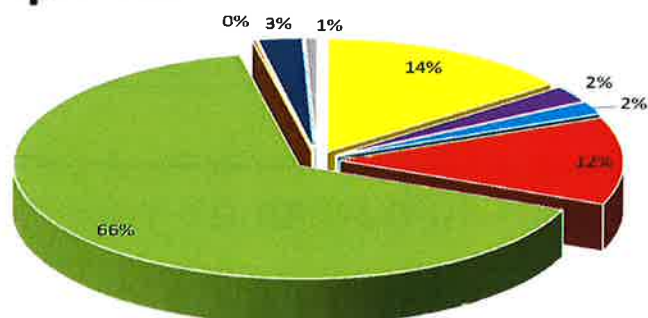
Recettes



- Excédent 2019 reporté : 1 166 148,75 €
- Produits divers : 41 600 €
- Impôts et taxes : 929 592 €
- Dotations reçues de l'Etat : 34 061 €
- Locations et produits divers de gestion : 74 000 €
- Opérations d'ordre : 3 500 €

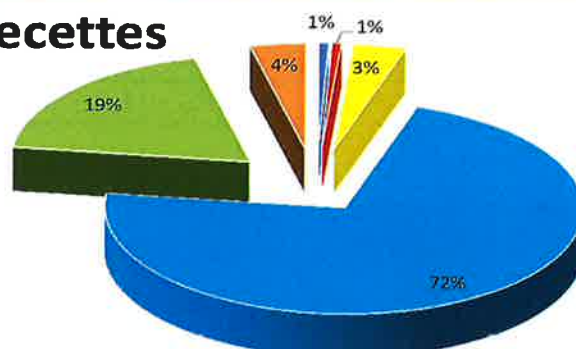
INVESTISSEMENT : 1 955 251,70 €

Dépenses



- Provisions intervention sur bâtiments : 282 740,29 €
- Réserve pour dépenses imprévues : 46 500 €
- Remboursement du capital des emprunts : 35 000 €
- Solde d'exécution négatif reporté : 243 535,17 €
- Investissements 2020 : 1 281 268,74 €
- Cautions : 4 000 €
- Etudes : 48 500 €
- Opérations d'ordre : 13 707,50 €

Recettes



- Ordre de transfert entre section : 13 107,50 €
- Taxe d'aménagement : 12 000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 69 563 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 410 951,75 €
- Affectation du résultat : 375 398,69 €
- Subventions : 74 230,76 €

Chers Dracysiens et Dracysiennes,



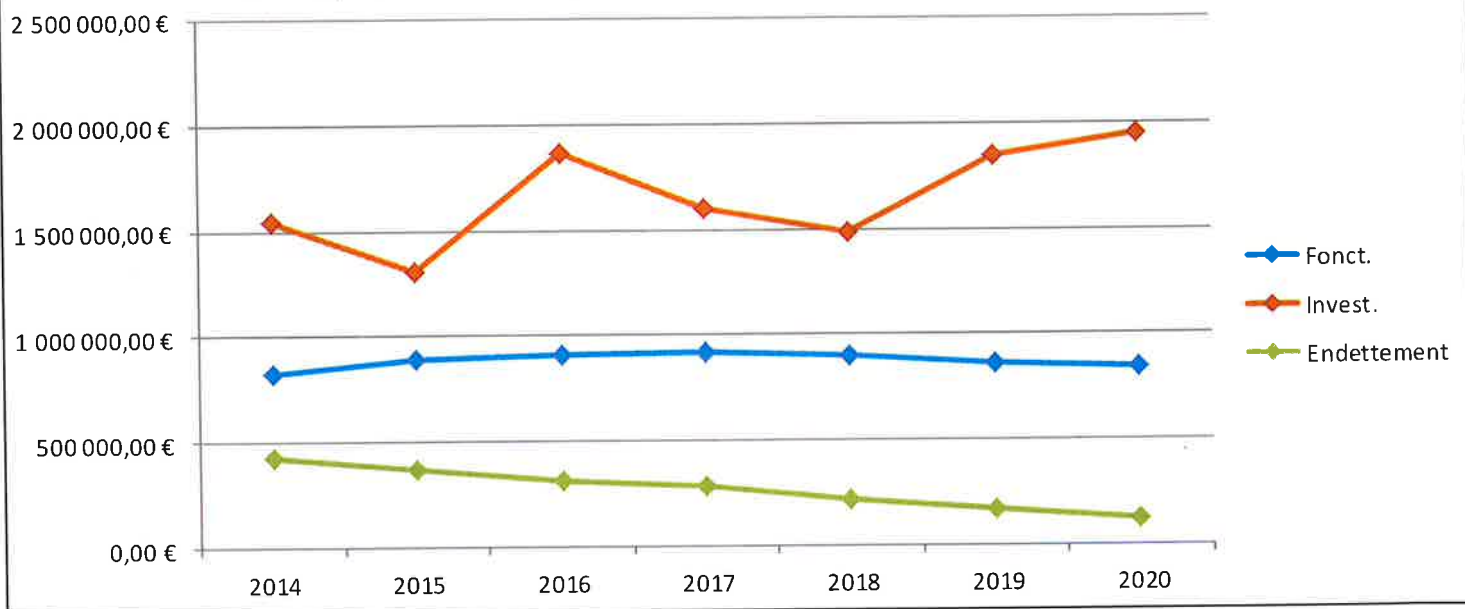
Olivier GROSJEAN
Maire

Compte-tenu de la campagne pour les élections municipales, il n'y aura pas l'habituelle rubrique « *Le mot du Maire* » dans ce Dracy Infos.

Néanmoins à l'aide des éléments présentés au fil de ses pages, vous constaterez que nous poursuivons, année après année, notre niveau d'investissement pour aménager et entretenir Dracy-le-Fort tout en poursuivant progressivement notre désendettement.

Malgré la baisse des dotations de l'État, le budget 2020 (dernier du mandat) n'est pas contraint. Équilibré et rationnel, il permettra de réaliser l'ensemble des besoins recensés et de pouvoir faire face aux éventuels imprévus.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN UN COUP D'OEIL



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonctionnement	821 725,00 €	890 560,00 €	907 540,00 €	919 145,00 €	894 500,00 €	860 100,00 €	837 950,00 €
Investissement	1 799 528,00 €	1 308 322,08 €	1 862 386,59 €	1 596 091,17 €	1 485 566,70 €	1 843 246,85 €	1 955 251,70 €
Endettement	513 575,05 €	368 508,19 €	313 794,97 €	279 612,11 €	218 371,65 €	171 630,26 €	117 511,27 €



ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 & 22 MARS 2020

Ouverture du bureau de vote

de 8 h à 18 h

Groupe Scolaire

LES TAXES LOCALES 2020

Taxe Habitation	11,86 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	18,65 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	61,12 %

11 450 €

C'est le montant des subventions municipales aux associations.

Chaque association bénéficie d'une location gratuite de la salle polyvalente un week-end par an.

Pour les activités hebdomadaires, la salle polyvalente est mise à disposition gratuitement (chauffage compris) :

- 3 h pour la Gymnastique
- 1 h 30 pour le Tai-Chi-Chuan
- 2 h 15 pour « Bonheur d'Être »

Tandis que la salle des Associations est utilisée dans les mêmes conditions :

- ⇒ 4 h pour Blanc Couleur
- ⇒ 9 h pour Zen Patch
- ⇒ 7 h pour Crazy Patch
- ⇒ 1 h 30 pour « Yoga Pour Tous »
- ⇒ 2 à 3 h (d'avril à octobre) pour la Pétanque
- ⇒ 8 h par mois pour Les Amis de Dracy
- ⇒ 1 h une fois par mois pour le Bonsai.

Les participations financières

Pour l'école :



- Fournitures scolaires :
 - **41,37 €** par élève pour les classes maternelles
 - **38 €** par élève pour les classes primaires
- Crédits exceptionnels : **3 570 €**
- Transports pour l'activité « piscine » : **1 205 €**
- Participation voyage scolaire : **50 € / élève**

Pour le périscolaire :

- ♦ Achats pour activités à la garderie : **700 €**
- ♦ Prise en compte du solde négatif garderies / restauration scolaire 2018/2019 : **26 002,57 €**



Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) :

40 270 €

Contribution Collège de Givry : **2 713,66 €**

Subvention aux Centres de Formations Apprentis :
50 €/élève dracysien

LES PRINCIPALES DÉPENSES

- | | | | |
|------------------------|-----------|------------------------------|----------|
| • VOIRIES : | 407 000 € | • SERVICES TECHNIQUES : | 850 € |
| • BÂTIMENTS : | 227 800 € | • CULTURE / ENVIRONNEMENT : | 42 000 € |
| • ÉQUIPEMENTS DIVERS : | 24 000 € | • PETITE ENFANCE / PÉRISCO : | 1 600 € |

LES PRINCIPALES ACTIONS 2020

- Réfection complète des trottoirs des lotissements « *Les Vignes d'Or* » et « *Les Hauts de Dracy* » : **236 640 €** ;
- Remplacement des points d'éclairage publics vétustes de la Place de la Mairie (**19 300 €**), du parking de la Salle Polyvalente et de la Route de Givry (**28 800 €**) ;
- Réfection des façades de la Salle Polyvalente : **60 000 €** ;
- Installation d'un système de rafraîchissement des classes du Groupe Scolaire : **16 500 €** ;
- Remplacement du standard téléphonique de la Mairie avec regroupement des lignes de l'école et de la bibliothèque.

**CHAQUE JOUR,
LA COMMUNE DÉPENSERA**

11 518 € :

dont

5 357 €

pour l'Investissement

6 161 €

pour le Fonctionnement

LES TROIS TAXES LOCALES DEPUIS 2010

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI
2010	11,86	18,65	61,12
2011	11,83	18,65	61,12
2012	11,86	18,65	61,12
2013	11,86	18,65	61,12
2014	11,86	18,65	61,12
2015	9,51	18,65	49,01
2016	10,68	18,65	55,06
2017	11,86	18,65	61,12
2018	11,86	18,65	61,12
2019	11,86	18,65	61,12
2020	11,86	18,65	61,12



BUDGET À LA LOUPE

Augmentation des dépenses
de Fonctionnement de **4,44 %**

Augmentation des dépenses
d'Investissement de **6 %**

La dette par habitant :
- 51 %
(**85 € en 2020** contre 128 € en 2019).

227 800 € sont fléchés en faveur du
patrimoine immobilier.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu le **jeudi 2 avril de 16h30 à 18h30 ou sur rendez-vous.**

Elles concernent **les enfants nés en 2017** et ceux nés en 2016 ou 2015.

Se munir des pièces suivantes :

- **CERTIFICAT D'INSCRIPTION DÉLIVRÉ PAR LA MAIRIE ;**
- Livret de famille ;
- Certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ;
- Pour les enfants scolarisés dans une autre école et qui rejoindraient celle de Dracy-le-Fort, un certificat de radiation ;
- Carnet de santé.



Les personnes qui ne pourraient pas se présenter le jour des inscriptions devront prendre rendez-vous avec **Madame la Directrice au 03 85 44 57 13.**

UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE BIENTÔT DISPONIBLE RUE DU PRÉMOY

Cette borne qui permettra de recharger deux véhicules en simultané sera prochainement installée sur le parking public situé entre le Centre Orthopédique et le lotissement « *Le Bouché* ».

Ce matériel allie haute technologie, fonctions numériques et design. La borne E-Twin Premium se décline en une gamme complète avec une borne de recharge VE, avec emplacement pour accueillir le point de livraison ERDF, un écran tactile et un hotspot wifi. Cette borne au langage formel, soigné, simple et évident projette le service offert vers l'avenir.

Ce produit a été conçu par un piétement qui intègre les coffrets du fournisseur d'énergie qui est lui-même coiffé d'une partie plus large, en forme de polygone. Celle-ci est entièrement dédiée au service proposé et à l'interface utilisateur. Un bloc prise est situé de chaque côté de la tête de la borne qui regroupe en son centre toute la partie interface usager / information.

Les commandes sont ainsi pensées à la façon d'un smartphone afin de garantir l'utilisation la plus intuitive possible du service. Elles sont regroupées derrière un écran polycarbonate. Le paiement de la recharge se fera par Carte bancaire ou bien par Carte d'abonnement au smartphone (QR code).

La date de mise en service est prévue fin du premier trimestre / début du second trimestre 2020.



LE TRÈS HAUT DÉBIT SE DÉPLOIE À DRACY-LE-FORT

La Fibre (ou FTTH), c'est quoi ?

C'est une nouvelle technologie pour l'internet qui repose sur la construction d'un tout nouveau réseau en fibre optique.

La Fibre optique est un fil de verre qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers de kilomètres. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle est désormais utilisée sur les derniers mètres du réseau télécom, jusqu'au domicile : on parle de FTTH (Fiber to the Home).

Le déploiement Fibre permet également de couvrir l'ensemble des locaux professionnels, entreprises et sites publics situés sur le territoire de la commune. Cette technologie 100 % Fibre apporte des débits considérables -au moins 30 fois plus rapides que le réseau actuel en cuivre (ADSL)- permettant de recevoir et envoyer des informations lourdes en volume de données, sans atténuation du signal, quelle que soit la localisation du logement.

C'est un nouveau réseau pour les usages numériques d'aujourd'hui mais aussi pour ceux de « demain ».

La Fibre à Dracy-le-Fort se déploie !

Orange Opérateur

Les travaux de la commune sont réalisés et financés entièrement par Orange sur ses fonds propres, sans aucune subvention publique.

Il s'agit d'un chantier technologique complexe, de plusieurs mois. En effet, Orange va reconstruire le réseau téléphonique de la commune comme cela a été fait dans les années 70. Malgré l'importance des travaux, ces derniers n'engageront que très peu de gêne pour les riverains.

Le déploiement de la fibre s'effectue en plusieurs étapes : il faut commencer par rééquiper les centraux téléphoniques pour qu'ils puissent désormais envoyer de la lumière dans le nouveau réseau en fibre optique (Avec le réseau actuel, c'est du courant électrique qui circule dans les fils de cuivre). Le nouveau réseau est ensuite déployé pour couvrir progressivement l'ensemble des sites et logements de la commune.

C'est au cours de cette étape des travaux que les 2 armoires (Route de Givry et Rue du Domaine de l'Orbize) ont été implantées en concertation avec la commune.

Puis la fibre est progressivement déployée devant les pavillons pour pouvoir entrer dans chacun des logements.

Les 2 armoires optiques sont en fait les 2 seules parties visibles du déploiement de la fibre dans la commune puisque le reste du chemin jusqu'aux habitations s'opère par les fourreaux souterrains.

Choisir son fournisseur d'accès internet

Le point de mutualisation (les armoires) permet à tous les fournisseurs d'accès internet (FAI) qui le souhaitent d'utiliser ce réseau pour le compte de leurs clients. Dès lors que les travaux sont terminés, et après délais réglementaires, la fibre devient disponible à la commercialisation par tous les FAI, Orange, mais également les autres opérateurs qui peuvent cofinancer ce nouveau réseau.

Bien que l'entreprise Orange déploie la fibre, sur ses fonds propres, les habitants sont libres de choisir l'opérateur de leur choix.

Les premiers foyers raccordés à la fibre à l'été 2020

L'armoire qu'on appelle également Point de Mutualisation de Zone (PMZ) est l'endroit où s'effectue la connexion entre les fibres de transport des différents opérateurs et les fibres mutualisées desservant l'ensemble des logements. C'est sur ce point que se connectent tous les opérateurs.

La Fibre, dans les faits, ça change quoi ?

Gagner en rapidité, réactivité et confort d'usages...

Pour les particuliers

Avec la fibre il est possible d'utiliser tous les écrans -télévisions en haute définition, tablettes, smartphones, ordinateurs, consoles de jeux- en simultanément au sein d'un même foyer avec un confort inégalé.

Pour les professionnels et les entreprises

L'explosion des usages de la data, la multiplication des terminaux connectés, les espaces de travail partagés, la sauvegarde en réseau, l'hébergement des applications de l'entreprise dans le Cloud font partie de leur quotidien.

Ils ont besoin de réseaux toujours plus performants et évolutifs.

Comment être informé de l'arrivée de la fibre ?

Pour connaître l'éligibilité de votre foyer ou de votre site professionnel, Orange met en ligne une carte de couverture : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

À partir de cette carte, vous identifiez votre adresse et, dès qu'elle apparaît « éligible », vous pouvez alors contacter librement le fournisseur d'accès internet de votre choix. Pour être informé à chaque étape du déploiement jusqu'au raccordement, une inscription en ligne est possible !

RÉUNION D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS »

Initié en 2013 avec la signature d'un protocole unissant l'État, la gendarmerie et notre commune, ce dispositif vise à développer des réflexes simples d'observation, de protection et de solidarité qui permettent de combattre les phénomènes de délinquances multiformes avec les cambriolages en premier lieu.

Bien qu'en partie protégée par le système de vidéo-protection, Dracy-le-Fort n'est pas épargnée par les cambriolages. Après six années de fonctionnement, il est apparu nécessaire d'actualiser ce dispositif local, d'autant que de nouveaux dracysiens souhaitaient y adhérer. Ce sont ainsi 25 personnes qui sont référencées.

Après avoir présenté les statistiques locales, l'Adjudant Chef TURLOT et le Gendarme DE OLIVEIRA de la Brigade de Châtenoy-le-Royal ont pu rappeler les objectifs de ce dispositif, répondre aux questions et donner toutes les informations utiles afin que chacun sache le rôle qu'il doit tenir.

Rappelons que : « *Les voisins vigilants ne fliquent pas ! Ils ne remplacent en aucun cas les gendarmes. On demande juste aux administrés d'être nos yeux sur la commune et de nous renseigner sur des faits et non sur des personnes. Vous allez vous sentir protégés et non surveillés* ».

Le système de « *Voisins Vigilants* » peut alors permettre d'interpeller des suspects dans le temps de la flagrance. Mais il est important de se souvenir que chaque citoyen se doit d'appeler les services de la Gendarmerie pour signaler tout véhicule suspect ou autres situations inhabituelles.



INAUGURATION D'UN CHEMIN À LA MÉMOIRE D'UN ANCIEN MAIRE

C'est sur la proposition de l'arrière petite-fille de François BACHEROT (Liliane PROST-COMMARET) dont le souhait était que le dévouement de son aïeul en tant qu' élu soit reconnu, que le Conseil Municipal a procédé à la dénomination du chemin piétonnier bordant la propriété familiale, le 14 décembre dernier.

Lors de son intervention, le Maire Olivier GROSJEAN rappela que François BACHEROT exerça, dans un contexte difficile (1912-1953), ses fonctions de Maire, de Conseiller d'Arrondissement et d'Administrateur de l'école d'agriculture de Fontaines. Il fût également titulaire de la légion d'honneur. À la fin de celle-ci, la plaque a été dévoilée en présence d'une quarantaine de personnes et d'élus de la commune.

Mme Liliane PROST-COMMARET retraça les traits de caractère de son arrière grand-père.

Sébastien MARTIN, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental et Président du Grand Chalon a, pour sa part, salué l'initiative de la commune. Ce fut également l'occasion pour Christian WAGENER, Maire-Adjoint (et ancien Maire), de remettre un document de sa collection personnelle concernant M. BACHEROT à sa famille.





DIMANCHE 17 MAI 2020

9^{ème} édition



De 8 h à 18 h
Organisé par le C.C.A.S.

Chaque participant expose devant chez lui les objets qu'il désire vendre et en fixe librement le prix. Une communication adaptée pour faire connaître cette journée est faite sur différents supports : sites internet, presse, mails, affichettes...

Les acheteurs recevront un plan de la commune sur lequel figureront les rues où ils pourront trouver tous les objets destinés à être vendus auprès de chacun des exposants.

Pour participer à cette journée, il suffit de renvoyer ou de déposer en Mairie au plus tard le 02 mai le bulletin d'inscription ci-dessous accompagné de la somme de 5 €.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

désire participer au vide grenier organisé le dimanche 17 mai 2020 de 8 h à 18 h et joint la somme de 5 €.

À, le : Signature :